

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement
tenue le lundi 5 octobre 2015 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Me Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement et directeur
Des services administratifs et du greffe
M. Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 03

10.01
CA15 26 0265

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement du 5 octobre 2015**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2015, 19 h, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Vers 19 h 10,

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

D'ajourner la présente séance ordinaire du conseil d'arrondissement, afin de procéder à la tenue de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

Reprise de la séance ordinaire vers 20h05

10.02
CA15 26 0270

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Point d'information des conseillers

10 - Période de questions du public

12.01
CA15 26 0271

Déclaration d'appui aux deux projets du Collège de Rosemont pour la réfection du centre sportif et récréatif et pour la réfection des installations aquatiques afin qu'il puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'appuyer par résolution du conseil d'arrondissement les deux projets du Collège de Rosemont pour la réfection du centre sportif et récréatif et pour la réfection de la piscine intérieure afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

Adoptée à l'unanimité.
1157050002

15.01
CA15 26 0272

Proclamation de la semaine du 17 au 24 octobre 2015 « Semaine des bibliothèques publiques du Québec » - Autorisation à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer au projet d'amnistie lié à la lecture intitulée « Lire c'est payant », durant cette période se prolongeant jusqu'au 1er novembre 2015

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

De proclamer la semaine du 17 octobre au 24 octobre 2015 « Semaine des bibliothèques publiques du Québec » et d'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à participer au projet d'amnistie lié à la lecture intitulé « Lire c'est payant » durant cette période se prolongeant jusqu'au 1er novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.
1156232002

20.01
CA15 26 0273

Autorisation d'une dépense de 750 000 \$, taxes incluses - Utilisation de différentes ententes-cadres - Octroi d'un contrat services professionnel « UN architecture inc. », « Les consultants S.M. inc. » et « Groupe ABS »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 340 000 \$, taxes incluses, pour la conception de plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants – Réfection de divers bâtiments identifiés à l'intervention de la Division des ressources financières et matérielles.

De recourir à l'entente-cadre numéro 14520 avec les firmes « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » à cette fin (contrat numéro RPPS15-02013-OP).

D'autoriser une dépense de 360 000 \$, taxes incluses, pour la conception de plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants – Réfection de bâtiments patrimoniaux et divers projets identifiés à l'intervention de la Division des ressources financières et matérielles.

De recourir à l'entente-cadre numéro 14576 avec les firmes « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » à cette fin (contrat numéro RPPS15-04032-OP).

D'autoriser une dépense de 50 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique – dans le cadre du contrat numéro RPPS14-02011-OP avec « Groupe ABS ».

Adoptée à l'unanimité.

20.02

CA15 26 0274

Approbation d'un protocole d'entente avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) concernant le Guichet multiservice en ligne PerLe (Permis et licences)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'accepter l'offre du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de participer au service PerLE du Portail gouvernemental de services espace Entreprises dont l'objectif est de regrouper l'accès aux permis, licences et certificats requis des gouvernements provincial et fédéral et des municipalités, de façon à permettre aux entreprises d'avoir accès aux renseignements et aux formulaires de demandes de permis et de certificats de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1150963055

20.03

CA15 26 0275

Octroi d'une contribution financière de 29 833 \$ pour l'année 2015 à la table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie », en conformité avec la convention en vigueur (2014-2017) et pour la consolidation de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Contrat RPPL14-06028-GG

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 29 833 \$ pour l'année 2015 à la table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie », en conformité avec la convention en vigueur (2014-2017) et pour la consolidation de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

1153318002

20.04

CA15 26 0276

Octroi d'une contribution financière de 32 893 \$ pour l'année 2015 à la table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. », en conformité avec la convention en vigueur (2014-2017) et pour la consolidation de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Contrat RPPL14-06029GG

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 32 893 \$ pour l'année 2015 à la table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. », en conformité avec la convention en vigueur (2014-2017) et pour la consolidation de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1157072001

20.05

CA15 26 0277

Octroi d'une contribution financière de 4 154 \$, à même un budget additionnel non récurrent, à l'organisme Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc., pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem), en ajout à la contribution financière de base de l'organisme déjà octroyée par l'arrondissement pour l'année 2015

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 4 154 \$, à même un budget additionnel non récurrent, à l'organisme Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc., dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem), en ajout à la contribution financière de base de l'organisme déjà octroyée par l'arrondissement pour l'année 2015.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement couverte par la Ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.
1156232001

20.06

CA15 26 0278

Autorisation d'une dépense additionnelle, au montant de 38 109,80 \$ taxes incluses, au contrat accordé à la Société de Développement Environnemental de Rosemont (SODER) inc. » pour l'enlèvement de graffitis sur le domaine privé de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (CA15 26 0052 du 9 mars 2015), portant la valeur du contrat initial à 118 109,80 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 38 109,80 \$, taxes incluses, au contrat de la Société de Développement Environnemental de Rosemont (SODER) inc., pour l'enlèvement de graffitis sur le domaine privé de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie portant ainsi la valeur du contrat initial, octroyé par la résolution CA15 26 0052 du 9 mars 2015, à 118 109,80 \$.

D'imputer la dépense selon l'information financière consignée à l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1154250006

20.07
CA15 26 0279

Autorisation d'une dépense totale de 1 673 392,14 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 1 494 100,13\$, taxes incluses, à « Procova inc. » pour la réalisation de travaux de réfection de toiture et divers travaux au Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond - Appel d'offres RPPA15-06048-OP (6 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 673 392,14 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de toiture et divers travaux au Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 494 100,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation RPPA15-06048-OP.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Un débat s'engage.

Dissidence : Marc-André Gadoury

Adopté.
1151035010

20.08
CA15 26 0280

Autorisation d'une dépense de 150 986,49 \$ incluant les taxes - Octroi d'un contrat au même montant à « Les équipements Twin inc. », pour la fourniture et installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante sur un châssis de camion fourni par la Ville (293-15078) - Appel d'offres public 15-14402 (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 150 986,49 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante sur un châssis de camion fourni par la Ville (293-15078), comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant.

D'accorder à l'entreprise «Les équipements Twin inc.», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 150 986,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14402 (1 soumissionnaire).

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1154250001

20.09
CA15 26 0281

Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier, à titre gratuit, une servitude de passage sur une partie des lots 2 742 053, 2 590 804, 3 362 071, 2 742 055 et 3 746 531, afin d'y aménager un sentier polyvalent et ses accès

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

De mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier, à titre gratuit, une servitude de passage sur une partie des lots 2 742 053, 2 590 804, 3 362 071, 2 742 055 et 3 746 531, afin d'y aménager un sentier polyvalent et ses accès.

Adoptée à l'unanimité.
1152913013

30.01
CA15 26 0282

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 28 août 2015, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 1er au 28 août 2015, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 28 août 2015, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 1er au 28 août 2015, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23)

Adoptée à l'unanimité.
1153879010

30.02

CA15 26 0283

Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la transformation de la pataugeoire du parc de L'Ukraine (2283) en jeux d'eau

Attendu que l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie adhère aux objectifs du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes;

Attendu que l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie s'engage à donner accès à ses installations aquatiques, aux mêmes conditions, à l'ensemble des Montréalais;

Attendu que l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie s'engage à maintenir la vocation de l'équipement pour une période minimale de dix ans, c'est-à-dire qu'il est exploité, utilisé et entretenu aux fins pour lesquelles il a fait l'objet d'une aide financière au Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De déposer une demande d'aide financière au *Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes* pour la réalisation d'un projet de conversion de la pataugeoire au parc de L'Ukraine en jeux d'eau.

D'engager l'arrondissement à payer sa part, soit 50 % des coûts admissibles, les montants excédentaires et les coûts d'exploitation continus du projet.

D'autoriser la directrice d'arrondissement, madame Josée Bédard, à signer tout engagement relatif à ladite demande.

De transmettre une copie de cette résolution à la Direction générale adjointe - Qualité de vie du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

1153653003

30.03

CA15 26 0284

Autorisation d'une dépense additionnelle maximale de 138 205 \$, taxes incluses, pour la disposition des résidus de balais prévue dans une entente-cadre pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 138 205 \$ taxes incluses, pour la disposition de résidus de balais prévue dans une entente-cadre en tant que fournisseur interne pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

1153882001

30.04

CA15 26 0285

Adoption de la liste des projets additionnels au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 de l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie qui seront entièrement financés par les reports des années antérieures - Autorisation des virements budgétaires le cas échéant

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter la liste des projets additionnels au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie qui seront entièrement financés par les reports des années antérieures.

D'autoriser les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.
1153969005

40.01

CA15 26 0286

Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Tri-actions », « Procession Saint-Ambroise », « Halloween au parc Molson », « Ruelle hantée », « Course du collège de Maisonneuve »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser le 12 octobre 2015, entre 9 h et 18 h, dans le cadre de l'événement «**Tri-actions** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

· Ordonnance 2015-26-261 en vertu du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 13 octobre 2015, entre 19 h et 20 h, dans le cadre de l'événement « **Procession Saint-Ambroise** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet suivant :

Départ : 1215, rue Beaubien Est.

Passage sur les rues : Rue Beaubien Est direction ouest jusqu'à la rue de la Roche;

rue de la Roche direction nord jusqu'à la rue Saint-Zotique;
rue Saint-Zotique direction est, jusqu'à la rue de Normanville;
rue de Normanville direction sud, jusqu'à la rue Beaubien;
rue Beaubien direction ouest jusqu'au 1215, rue Beaubien Est.

Fin de trajet : 1215, rue Beaubien Est.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes:

- Ordonnance 2015-26-262 en vertu du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-263 en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser le 31 octobre 2015, entre 16 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Halloween au parc Molson** », sur le site du parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-264 en vertu du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 31 octobre 2015, entre 14 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Ruelle hantée** », sur les sites du parc Bélanger-Chateaubriand et de la ruelle située à l'intérieur du quadrilatère des rues Saint-Vallier, Bélanger, Beaubien et de l'avenue de Chateaubriand :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la fermeture de rue et de ruelle.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-265 en vertu du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-266 en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser le 12 novembre 2015, entre 10 h et 15 h, dans le cadre de l'événement « **Course du collège de Maisonneuve** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-267 en vertu du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Adoptée à l'unanimité.
1156762012

40.02
CA15 26 0287

Adoption - Premier projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment de 3 étages, de 4 logements, à l'emplacement situé sur le lot 2 169 018 (6710, 2e Avenue), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), le projet de résolution suivant :

D'autoriser la construction d'un bâtiment de 3 étages, de 4 logements, à l'emplacement situé sur le lot 2 169 018 (6710, 2^e Avenue). À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 52, 81 et 86 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatifs à l'alignement de construction, au pourcentage de maçonnerie et à la superficie

des ouvertures. Ce projet déroge également à l'article 8 du *Règlement de lotissement de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (RCA-99) relatif à la profondeur et la superficie des nouveaux lots créés.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1, à la condition suivante :

1° Les travaux de construction doivent être conformes aux plans identifiés A000, A002, A051, A101, A102, A201, A202 et A401, excluant l'aménagement intérieur, préparés par Maxime Duquette, architecte, et estampillés en date du 19 août 2015, par la Direction du développement du territoire et des études techniques, lesquels documents sont joints comme annexe au sommaire.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 2 novembre 2015, à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.
1140963031

40.04

CA15 26 0288

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment comportant le bloc M, 8 logements, et le bloc L, 10 logements - Bâtiment situé aux 4601 à 4621, 2e Avenue - Demande de permis 3000924504

Considérant l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme eu égard à la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant un projet de construction d'un bâtiment comportant le bloc M, 8 logements et le bloc L, 10 logements. Le bâtiment est situé aux 4601 à 4621, 2^e Avenue, à Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés ci-dessous et accompagnant la demande de permis de construction 3000924504, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier :

- 1) les plans identifiés 14 à 23, estampillés le 14 septembre 2015 par la Direction du développement du territoire et des études techniques, préparés par la firme Kanva, excluant l'aménagement intérieur, mais incluant l'aménagement paysager;
- 2) le plan d'aménagement paysager identifié 1, estampillés le 16 septembre 2015 par la Direction du développement du territoire et des études techniques, préparé par Karine Courchesne, architecte paysagiste;
- 3) les plans identifiés A-001, A-200 à A-204, A-750, A-901 à A-904, estampillés le 14 septembre 2015 par la Direction du développement du territoire et des études techniques, préparés par la firme Zaraté Lavigne Architecte, excluant l'aménagement intérieur, mais incluant l'aménagement paysager.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces

dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1150963036

40.05
CA15 26 0289

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment comportant le bloc R, 8 logements, et le bloc Q, 10 logements - Bâtiment situé aux 4651 à 4671, 2e Avenue - Demande de permis 3000924402

Considérant l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme eu égard à la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant un projet de construction d'un bâtiment comportant le bloc M, 8 logements et le bloc L, 10 logements. Le bâtiment est situé aux 4651 à 4671, 2^e Avenue, à Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), les plans identifiés ci-dessous et accompagnant la demande de permis de construction 3000924402, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier :

- 1) les plans identifiés 14 à 23, estampillés le 15 septembre 2015 par la Direction du développement du territoire et des études techniques, préparés par la firme Kanva, excluant l'aménagement intérieur, mais incluant l'aménagement paysager;
- 2) le plan d'aménagement paysager identifié 1, estampillés le 16 septembre 2015 par la Direction du développement du territoire et des études techniques, préparé par Karine Courchesne, architecte paysagiste;
- 3) les plans identifiés A-001, A-200 à A-204, A-750, A-901 à A-904, estampillés le 15 septembre 2015 par la Direction du développement du territoire et des études techniques, préparés par la firme Zaraté Lavigne Architecte, excluant l'aménagement intérieur, mais incluant l'aménagement paysager.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1150963037

40.06
CA15 26 0290

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction de 3 bâtiments résidentiels contigus de 3 étages plus sous-sol, avec mezzanine et terrasse au toit - Bâtiments situés aux 6711, 6719 et 6727, rue Garnier - Demandes de permis 3000901932, 3000901936 et 3000901937

Considérant l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme eu égard à la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant un projet de construction de 3 immeubles contigus de 3 étages, comportant chacun 4 logements. Les bâtiments sont situés aux 6711, 6719 et 6727, rue Garnier, à Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, les plans identifiés 8 à 28, préparés par Atelier Ville Architecture Paysage, incluant l'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, estampillés le 15 septembre 2015 par la Direction du développement du territoire et des études techniques, et accompagnant les demandes de permis de construction 3000901932, 3000901936 et 3000901937, lesquels documents sont joints comme annexes au sommaire.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1150963046

40.07

CA15 26 0291

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment de 3 étages plus mezzanine - Bâtiment situé aux 3469-3471, rue Aylwin - Demande de permis 3001003723

Considérant l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme eu égard à la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant un projet de construction d'un immeuble de 3 étages, comportant 5 logements et une mezzanine. Le bâtiment est situé aux 3469-3471, rue Aylwin, à Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), les plans identifiés A-100, A-101, A-102, A-103, A-104, A-105, A-300, A-301, A-302, et A-351, préparés par la firme Architecture Open Form, incluant l'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, estampillés le 9 septembre 2015 par la Direction du développement du territoire et des études techniques, et accompagnant la demande de permis de construction 3001003723, lesquels documents sont joints comme annexes au sommaire.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1150963048

40.08

CA15 26 0292

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment résidentiel contigu de 3 étages plus sous-sol avec terrasse au toit et comprenant un logement par étage - Bâtiment situé au 6974, 30e Avenue - Demande de permis 3000444622

Considérant l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme eu égard à la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant un projet de construction d'un immeuble de 3 étages, comportant 4 logements. Le bâtiment est situé au 6974, 30^e Avenue, à Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés A001, A002, A101 à A105, A201 à A204, A301 et A601, préparés par Rouge architecture, incluant l'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, estampillés le 15 septembre 2015 par la Direction du développement du territoire et des études techniques, et accompagnant la demande de permis de construction 3000444622, lesquels documents sont joints comme annexes au sommaire.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :

1° une garantie monétaire au montant de 10 000 \$ doit être déposée, afin d'assurer la réalisation de l'aménagement paysager, incluant la toiture végétalisée;

2° la garantie monétaire mentionnée au point précédent devra être maintenue jusqu'à 60 jours suivant la date prévue de la réalisation complète du projet de remplacement, conformément aux plans approuvés par le comité consultatif d'urbanisme, et une disposition obligeant l'émetteur à en renouveler automatiquement les conditions à la date d'échéance devra y être incluse.

Adoptée à l'unanimité.
1150963059

40.09
CA15 26 0293

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment de 4 étages et mezzanines de 62 unités - Bâtiment situé au 1395, rue des Carrières - Demande de permis 3000981707

Considérant l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme eu égard à la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant un projet de construction d'un immeuble de 4 étages avec mezzanine,

comportant 62 logements. Le bâtiment est situé au 1395, rue des Carrières, à Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), les plans identifiés 7 à 49, préparés par la firme Forme studio architectes, excluant l'aménagement intérieur, mais incluant l'aménagement paysager, estampillés le 14 septembre 2015, par la Direction du développement du territoire et des études techniques, et accompagnant la demande de permis de construction 3000981707, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1152913014

40.10

CA15 26 0294

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment de 3 étages, plus sous-sol et mezzanine au toit, comprenant 3 logements et 1 commerce au rez-de-chaussée - Bâtiment situé aux 174, 176, 178 et 180, rue Dante - Demande de permis 3000875865

Considérant l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme eu égard à la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant un projet de construction d'un immeuble de 3 étages, comportant 3 logements, 1 commerce et 2 unités de stationnement situées dans la cour arrière. Le bâtiment est situé aux 174 à 180, rue Dante, à Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), les plans identifiés 4 de 30 à 29 de 30, préparés par la firme Lupien + Matteau, incluant l'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, estampillés le 14 septembre 2015 par la Direction du développement du territoire et des études techniques, et accompagnant la demande de permis de construction 3000875865, lesquels documents sont joints comme annexes au sommaire.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1152913017

40.11

CA15 26 0295

**Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Ajout d'un étage
- Bâtiment situé au 6319, 3e Avenue - Demande de permis 3000970922**

Nonobstant l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme eu égard à la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant un projet d'agrandissement par l'ajout d'un étage au bâtiment situé au 6319, 3^e Avenue, à Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), les plans identifiés A000, A001, A002, A050, A100, A101, A200, A300, A400, A700, A701, A702, A900, A901, A902 et A990, préparés par la firme Ad Hoc Architectes, excluant l'aménagement des espaces intérieurs, estampillés le 28 septembre 2015 par la Direction du développement du territoire et des études techniques, et accompagnant la demande de permis de transformation 3000970922, lesquels documents sont joints comme annexes au sommaire.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Un débat s'engage.

Dissidence : François William Croteau

Adopté.
1150963065

40.12
CA15 26 0296

Autorisation de l'exercice de l'usage conditionnel « débit de boissons alcooliques » conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), pour le rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 6394-6396, rue Saint-Hubert

Considérant l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme eu égard à la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser l'usage conditionnel « débit de boissons alcooliques », conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 6394-6396, rue Saint-Hubert.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :

1° que l'usage « débit de boissons alcooliques » soit combiné à l'usage « école d'enseignement spécialisé »;

2° que l'affichage fasse l'objet d'une révision architecturale.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1150963057

40.13
CA15 26 0297

Appel de la décision du comité de démolition - Refus d'une demande d'autorisation de démolition du bâtiment situé au 6370, rue Marquette, en vertu de l'article 26 du Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6)

Attendu que le comité de démolition a refusé la démolition du bâtiment situé au 6370, rue Marquette lors de sa rencontre tenue le 12 août 2015;

Attendu qu'une demande d'appel a été déposée en date du 11 septembre 2015;

Attendu qu'en vertu de la section IX du Règlement régissant la démolition des immeubles (RCA-6), le conseil d'arrondissement doit statuer sur le dossier, suivant une demande d'appel.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De renverser la décision du comité de démolition, rendue lors de la séance du 12 août 2015, à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 6370, rue Marquette et son remplacement, aux conditions suivantes :

1. une démolition sélective est demandée pour permettre la récupération d'un maximum de matériaux. À cette fin, préalablement à l'émission du permis de démolition, un plan de réutilisation des déchets de démolition doit être déposé ;
2. une garantie monétaire au montant de 59 000 \$ (10 % de la valeur estimée des travaux de construction), doit être déposée, afin d'assurer le début des travaux de démolition, dans un délai de 6 mois, et l'achèvement des travaux de construction du projet de remplacement, soit la construction d'un bâtiment, incluant le plan d'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, dans un délai de 24 mois, à partir de la date d'émission des permis respectifs.
3. la partie du montant de la garantie monétaire associée à la réalisation des aménagements paysagers, soit 10 000 \$, sera applicable pour assurer la protection de l'arbre situé sur le domaine public, à la limite de la cour avant de la propriété.
4. préalablement à l'approbation du permis de construction pour le projet de remplacement, les plans devront être approuvés conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279);
5. lors de l'approbation du projet de remplacement, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les critères d'évaluation suivants s'additionnent à ceux déjà applicables au projet :

- a. que la façade du troisième niveau et la façade arrière soient revêtues d'un matériau durable et nécessitant peu d'entretien;
- b. que le traitement du couronnement des deuxième et troisième niveaux soit raffiné, notamment afin d'alléger le caractère imposant du parapet du deuxième étage;
- c. que le balcon et l'escalier en façade s'harmonisent davantage avec les éléments en saillie du cadre bâti avoisinant, par leur forme, leurs dimensions et leur implantation;
- d. que la présence des murs aveugles en cour arrière soit atténuée.

Le tout, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6), adopté par le conseil d'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

VOTE

Votent en faveur: François William Croteau, Guillaume Lavoie, François Limoges, Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

Votent contre: ---

Adoptée à l'unanimité.
1150963060

CA15 26 2015-15

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2016) » (RCA-123)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un projet de règlement intitulé : « Règlement sur les tarifs (2016) » (RCA-123)

50.01 **CA15 26 0298**

Nomination de Madame Line Ferland, matricule 115002999, au poste de directeur par intérim de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, à compter du 10 octobre 2015

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De nommer Madame Line Ferland, matricule 115002999, au poste de directrice par intérim de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, à compter du 10 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité.
1154507002

51.01 **CA15 26 0299**

Désignation de Monsieur François Limoges à titre de maire d'arrondissement suppléant pour une période d'un an à compter du 5 octobre 2015

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De désigner le conseiller de Saint-Édouard, Monsieur François Limoges, à titre de maire d'arrondissement suppléant pour une période d'un an à compter du lundi 5 octobre 2015.

De mettre fin à la désignation de la conseillère du Vieux-Rosemont, Madame Érika Duchesne, à titre de mairesse d'arrondissement suppléante.

Adoptée à l'unanimité.
1150284014

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 22 h 55.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2015.